

Contre les expulsions d'enfants sans papiers et de leurs familles

Nous vivons une période inédite en Ille et Vilaine. En pleine crise sanitaire, nous avons recensé plus de 40 familles exilées menacées d'expulsion !

Dans l'attente de leur expulsion, ces familles exilées sont assignées à résidence avec interdiction de sortir de la commune où elles sont domiciliées et elles doivent aller pointer plusieurs fois par semaine à la gendarmerie la plus proche. Alors que les frontières sont fermées et que les perspectives d'éloignement sont vouées à l'échec dans le contexte pandémique, ces privations de liberté sont inacceptables pour des personnes qui n'ont commis aucun délit.

Ces familles sont les premières victimes de la « loi Asile et Immigration » en application depuis près de 2 ans. Cette loi liberticide affaiblit les droits fondamentaux et accentue la maltraitance institutionnelle. Elle instaure des restrictions au droit d'asile par l'accélération des procédures, le doublement de la durée de rétention qui passe de 45 à 90 jours, l'enfermement des enfants en centres de rétention : des mesures renforcées de restrictions, de contrôles et de tris, à des fins de refus d'entrée, d'expulsion et de bannissement du territoire.



Il y a des chaises vides que nos enfants n'oublieront pas

Ce sont **108 enfants scolarisés en Ille-et-Vilaine** qui vivent avec leurs parents dans la peur de l'expulsion et que la préfecture maintient dans une précarité extrême en leur refusant le droit au séjour. Ce recensement n'est pas exhaustif, il ne comptabilise pas les personnes célibataires dans la même situation et toutes les familles qui préfèrent se cacher.

L'expulsion de 33 Géorgiens dont 11 enfants par charter au départ de Rennes en octobre 2019 avait profondément choqué la population bretonne, tant par l'ampleur de l'opération policière que par la brutalité des arrestations. Nous n'oublions pas. La machine à expulser ne doit pas reprendre ni ici ni ailleurs. Nous nous opposerons à toutes les expulsions individuelles ou collectives.

Nous dénonçons aussi la mise à la rue de plusieurs dizaines de jeunes étranger.ère.s isolé.es. suite à des évaluations négatives de leur minorité. Nous nous opposons à la politique du soupçon dont sont victimes les mineur.es isolé.es étranger.ères en France, une politique qui donne clairement la priorité au contrôle de l'immigration sur l'aide sociale à l'enfance. Ainsi, depuis janvier 2021, les jeunes étranger.ère.s isolé.e.s sont soumis.e.s à un fichage biométrique avec avec prise d'empreintes, de photos d'identité et de données à caractère personnel à l'usage des préfectures.

Le droit à l'éducation est un droit fondamental : aucun.e élève ne doit être expulsé.e, qu'il/elle soit mineur.e en famille ou jeune majeur.e sans papiers.

Rassemblement le mercredi 27 janvier à 13h devant la préfecture d'Ille-et-Vilaine

- contre les expulsions
- pour la régularisation de toutes et tous les sans -papiers
- la scolarisation inconditionnelle des mineur.es et jeunes majeur.es étrangers, quels que soient leurs statuts administratifs

Signataires : Réseau d'Éducation Sans Frontière 35, FCPE 35, CGT Educ'action35, CNT-STE, Sndui FO, SNFOLC 35, SDAS FO, FSU 35, SUD Éducation 35, NPA Rennes